

## Résumé

Le sommet de l'Union européenne tenu les 15 et 16 juin à Goteborg en Suède a approuvé une stratégie de développement durable qui complète l'engagement politique de l'UE à l'égard d'un renouveau économique et social et ajoute une troisième dimension, celle de l'environnement, à la stratégie de Lisbonne.

.....

Le développement durable — répondre aux besoins du présent sans compromettre ceux des générations futures<sup>1</sup> — est un objectif fondamental assigné par les traités. Il implique que les politiques économiques, sociales et environnementales soient abordées dans un esprit de synergie. Les tendances qui menacent la qualité de vie future, si elles ne sont pas inversées, entraîneront une très forte augmentation des coûts à charge de la société ou deviendront irréversibles.

La transition vers un développement plus durable est un des objectifs stratégiques de l'Union européenne. C'est un processus à long-terme qui demande des changements structurels de l'économie et de la société, mais également de la manière de développer et mettre en oeuvre les politiques. Le succès exige la participation active de tous les secteurs et tous les groupements (les institutions communautaires, les Etats-membres, les secteurs privés et non-gouvernementaux, les autorités locales).

La Commission propose une stratégie communautaire en trois parties:

- 1) **Des propositions et des recommandations couvrant plusieurs domaines** afin d'améliorer l'efficacité des politiques et de concrétiser le développement durable. Il faut s'assurer pour cela que les différentes politiques se renforcent mutuellement et non qu'elles s'opposent.
- 2) Une série **de grands objectifs et de mesures spécifiques** au niveau de l'Union européenne afin de traiter les obstacles les plus importants à la réalisation du développement durable en Europe.
- 3) Des mesures visant à **mettre en oeuvre la stratégie et à surveiller les progrès réalisés.**

La Commission s'est déjà engagée à revoir la Stratégie au début de chaque nouveau mandat. Une communication de la Commission a été adoptée à cet effet en février 2005 sur les orientations pour la révision 2005 de la stratégie du développement durable de l'UE et d'un document de travail sur l'évaluation des progrès accomplis depuis 2001.

Cette communication a été examinée par le Conseil européen de printemps en mars 2005. Elle a été suivie d'un forum consultatif co-organisé par la Commission et le Comité économique et social européen les 14-15 Avril 2005 à Bruxelles. Une déclaration sur les

<sup>1</sup> «Le développement durable permet de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins.» Commission mondiale sur l'environnement et le développement («commission Brundtland»), 1987.

principes directeurs du développement durable par le Conseil européen a été adopté lors de sa session de 16-17 juin 2005. La Commission a préparé un projet de stratégie révisée qui sera présenté au Parlement et au Conseil dans le courant de l'année.

La stratégie s'attaque aux **menaces les plus graves pour le développement durable** en Europe et dans le monde, les tendances dites non durables. Ce sont les changements climatiques, la santé publique, les transports et l'utilisation des sols, la gestion des ressources naturelles, les enjeux d'une société vieillissante, ainsi que la pauvreté et l'exclusion sociale.